EPTB SEINE GRANDS LACS (EPISEINE)

FICHE RÉFLEXE PCS

NOM COMMUNE

Gestion des déchets en cas d'inondation

Version en date du :
00/00/2026

Référent « déchets » de la commune :
Nom Prénom
Coordonnées

Cette fiche est destinée aux communes souhaitant intégrer la **gestion des déchets exceptionnels en cas d'inondation** dans leurs **Plans Communaux de Sauvegarde** (PCS). Elle peut être adaptée pour s'appliquer à **d'autres types de crises** pouvant générer des quantités importantes de déchets (séismes, tempête…).

Il est fortement conseillé **d'adapter** cette fiche aux spécificités de chaque territoire en lien avec l'organisation définie par **l'EPCI compétent en matière de déchets**.

CLARIFIER LES ROLES : CE QUE FAIT LA COMMUNE / CE QUE FAIT L'EPCI

Rôle de la COMMUNE (Plan Communal de Sauvegarde – PCS)
Alerte les habitants et **informe** tout au long de la crise (sites de collecte temporaires, consignes de tri, etc.)
Met en place les **fermetures de routes communales et déviations**
Prend les **arrêtés administratifs** nécessaires
Mobilise des **équipes d'intervention** en renfort des agents EPCI (accueil du public au site de collecte, etc.)
Informe régulièrement l'EPCI de la **situation sur le terrain** : axes de circulation coupés, dépôts sauvages constatés, épanchements de déchets dangereux, estimation des volumes de déchets à collecter, etc.
Rôle de l'EPCI (Plan Intercommunal de Sauvegarde – PICS)
Prévoit les modalités de traitement **des déchets particuliers** pouvant être générés par une inondation, et notamment des déchets dangereux (marchés publics, conventions avec des organismes agréés, etc.)
Sécurise les sites de collecte et de traitement (rehausser les équipements, déplacer les véhicules, etc.)
Organise **la logistique** des opérations de collecte des déchets exceptionnels : installation des bennes aux sites de collectes temporaires, passage de tournées de collecte exceptionnelles, etc.
Mobilise des **équipes d'intervention** (sites de collecte temporaires, dépôts sauvages signalés, etc.)
Participe à **l'information de la population** sur ses réseaux propres

CONTACTS D'URGENCE

NOM	ADRESSE	RÉFÉRENT	CONTACT
Service déchets de l'EPCI			
Prestataire ou délégataire de collecte			
Déchetterie de la commune			
Préfecture			
DDT(M)			
DREAL			
OFB			

AVANT - ANTICIPATION

LOCALISER LES ZONES À ENJEUX

À partir de la **connaissance du territoire** et des données disponibles concernant les **zones inondables** de la commune (Plan de Prévention des Risques d'inondation – PPRi, Zones Inondées Potentielles –ZIP- et Zones inondées par classe de hauteurs –ZICH-, études antérieures sur la connaissance de l'aléa inondation et des enjeux impactés, etc.), identifier les zones à enjeux situés en zone inondable :

- ☐ Secteurs d'habitation denses
- ☐ Bâtiments construits avant 1997 (présomption de présence d'amiante)
- ☐ Sites de stockage ou de traitement des déchets
- ☐ Entreprises et artisans stockant des déchets dangereux (hydrocarbures, solvants, batteries, etc.)
- ☐ Agriculteurs utilisant et stockant des pesticides
- ☐ Stockages d'hydrocarbures (stations-essence, cuves à fioul, etc.)

Les **partenaires publics** compétents en matière de prévention des inondations peuvent être sollicités pour établir un état des lieux des données relatives au risque inondation sur la commune : Structures GEMAPI du territoire et EPTB Seine Grands Lacs.

PRÉPARER LA GESTION DE CRISE

En lien avec les services de **l'EPCI compétent en matière de déchets**, et en se basant sur **les zones à enjeux** identifiées à l'étape précédente, définir les mesures liées aux déchets en cas d'inondation :

- ☐ **Recenser les moyens** mobilisables en cas de crise (véhicules, engins, bénévoles, etc.) en lien avec les missions « déchets »
- ☐ Constituer un **stock minimal d'EPI** pour les agents communaux : gants, masques FFP2, bottes, etc.
- ☐ Prévoir **la fermeture** des sites de stockage ou de traitement des déchets exposés à partir d'un **seuil d'alerte** à définir (vigilance météo France orange ou rouge, hauteur d'eau à une station Vigicrues, repère visuel de terrain, etc.)
- ☐ Identifier des **sites de collecte temporaires** desservant les principales zones de production de déchets
- ☐ Localiser les **fermetures de routes** et **déviations** à prévoir pour sécuriser les accès aux sites de collecte et de traitement exposés, ainsi qu'aux sites de collecte temporaires identifiés
- ☐ S'assurer que l'EPCI ait pris les dispositions nécessaires pour **le traitement** des catégories de **déchets dangereux** identifiés sur la commune (marché de prestation, convention, etc.)
- ☐ **Organiser des exercices** de crise pour tester le dispositif « déchets »

SENSIBILISER LES HABITANTS ET ENTREPRISES

☐ **Communiquer** auprès des **habitants en zone inondable** afin de limiter la production de déchets en cas d'inondation (flyers, réunion publique, communication sur les réseaux de la ville, etc.) :

*« Stocker les **produits dangereux** (peintures, solvants, batteries, etc.) à l'étage ou en hauteur »*

*« Fermer hermétiquement les **cuves à fioul**. Signaler toute cuve endommagée à la mairie »*

*« Identifier un **lieu de stationnement** hors zone inondable pour vos véhicules »*

*« S'inscrire au **système d'alerte** de la commune : [lien] [si existant sur la commune] »*

*« En cas d'alerte, déplacer les véhicules et déplacer à l'étage/en hauteur les **appareils électriques** et si possible le **mobilier** »*

*« Après la crue, **photographier** les biens endommagés avant de les jeter, pour les assurances »*

☐ Pour les entreprises et artisans stockant des **déchets dangereux**, ajouter les points suivants :

*« Réaliser **un inventaire** des déchets dangereux et prévoir leur mise en sécurité »*

*« Identifier un **prestataire agréé** pour la reprise des déchets dangereux en cas de sinistre »*

*« Signaler tout **déversement accidentel** à la mairie et aux services d'urgence »*

PENDANT – SAUVEGARDE DE LA POPULATION ET DES BIENS

ALERTER

☐ Si les délais de prévision le permettent, demander aux habitants en zone inondable de déplacer à l'étage ou en hauteur les **produits dangereux** (peintures, solvants, huiles, batteries, etc.), les **appareils électriques** et le **mobilier**

☐ Si les délais de prévision le permettent, demander aux entreprises et artisans stockant des **déchets dangereux** de les surélever voire de les évacuer avant la submersion

☐ Alerter **les opérateurs** des **sites de stockage ou de traitement des déchets** situés en zone inondable (si non déjà fait par ailleurs) afin qu'ils les sécurisent (rehausse d'équipements sensibles à l'eau, arrimage des éléments pouvant être emportés, déplacement des véhicules…)

☐ En cas de **déversement accidentel** de **produits dangereux** dans le milieu naturel, alerter immédiatement la Préfecture. Localiser le lieu et prendre des photos si possibles

SÉCURISER

☐ **Fermer les accès** aux sites exposés au risque inondation (fermetures de route, déviations) dès l'atteinte des **seuils de vigilance** définis précédemment

☐ **Baliser** les zones de stockage de **déchets dangereux** identifiées en zone inondable pour en interdire l'accès

☐ **Informer les habitants** des fermetures en place via les canaux habituels de la ville

⚠ **PRIORITÉ ABSOLUE** : la **sécurité des agents** passe avant tout. Ne pas intervenir dans des zones inondées. Les déchets dangereux et déchets détrempés ne doivent PAS être manipulés sans formation et EPI appropriés.

APRÈS – GESTION DES DÉCHETS LIÉS À L'INONDATION

ORGANISER LA COLLECTE DES DÉCHETS EXCEPTIONNELS

En lien avec les services de **l'EPCI compétent en matière de déchets** :

☐ Évaluer **les besoins** en termes de collecte des déchets post-inondation

☐ Dégager les **axes de circulation principaux** impactés par la crue, en coordination avec les services extérieurs concernés (Département, Intercommunalité, etc.)

☐ S'assurer que les **voies d'accès** aux sites de collectes temporaires pré-identifiés soient praticables, mettre en place les **fermetures de route et déviations** nécessaires

☐ Participer à l'installation des **sites de collecte temporaires**

☐ Prendre les **arrêtés administratifs** nécessaires (fermetures de routes, déviations)

☐ Communiquer aux habitants **les localisations** des sites de collecte temporaires ainsi que les **consignes de tri** définies par les services de l'EPCI

☐ Assurer une présence humaine sur les sites pour **orienter** les habitants

☐ Signaler aux services de l'EPCI les demandes de prise en charge de **déchets dangereux**

☐ Signaler aux services de l'EPCI les éventuels **dépôts sauvages** non collectés

☐ Prévenir les services de l'EPCI lorsque les sites de collecte approchent de leur **capacité maximale**

☐ Le cas échéant, communiquer aux habitants les horaires des **tournées de collecte exceptionnelles** prévues par les services de l'EPCI

ASSURER LE RETOUR À LA NORMALE

☐ Photographier et localiser les **dépôts sauvages** constatés (preuves pour procès-verbaux et bilans)

☐ Informer les habitants à mesure que les sites de collectes temporaires sont fermés et que le **fonctionnement courant** est rétabli

☐ Prévoir la **remise en état** des sites de collecte temporaire en lien avec les services de l'EPCI (nettoyage, dépollution si nécessaire, etc.)

☐ Participer au **retour d'expérience** de l'évènement avec les autres acteurs mobilisés et faire évoluer le dispositif en fonction des faiblesses identifiées

ANNEXE – LOCALISATION DES SITES DE COLLECTE TEMPORAIRES PRÉVUS SUR LA COMMUNE

LOCALISATION	SECTEURS DESSERVIS	TYPE DE DEPOTS PREVUS
Nom site 1 *- Adresse*	*Liste des quartiers/rues*	
Nom site 2 *- Adresse*	*Liste des quartiers/rues*	